

Appel à manifestation d'intérêt pour la fourniture des crédits pour les équipements productifs (RBF octroi financement)

Le financement basé sur les résultats (RBF)

Le **RBF** (*results-based financing*, en anglais) est un mécanisme de soutien au secteur privé visant à **inciter le secteur privé à prendre des risques pour atteindre certains objectifs**. Le RBF est différent des subventions traditionnelles ; l'idée sous-jacente de cette approche est de récompenser les fournisseurs de crédit pour l'atteinte de résultats préalablement convenus. La caractéristique clé est **le paiement après l'atteinte et la vérification des objectifs**.

Le financement du RBF vise à réduire ou à atténuer les défaillances du marché commercial en offrant des incitations financières au secteur privé pour surmonter les risques typiques, mais temporaires, de développement du marché. Le RBF n'a pas pour but de subventionner les institutions financières à long terme. L'hypothèse principale est qu'avec une augmentation d'offre de crédit, les incitations peuvent être réduites graduellement et finalement enlevées. Les fournisseurs de crédit sont libres d'utiliser les incitations financières reçues pour toute activité qu'ils jugent nécessaire pour développer leurs marchés.

CIDR Pamiga prévoit que les fournisseurs de crédit assument la totalité des risques jusqu'à ce que les résultats définis contractuellement - dans ce cas, l'octroi de crédits aux clients finaux - soient atteints. Les fonds sont déboursés après une vérification indépendante des résultats.

Conditions d'éligibilité

Les prestataires de services financiers (PSF), telles que les institutions de microfinance (IMF) et les banques commerciales, sont éligibles et peuvent participer au projet. Les PSF qui veulent participer au programme doivent respecter les conditions ci-après :

- Avoir signé un protocole d'accord et un mémorandum de procédures avec un distributeur d'équipements solaires qui dispose d'une capacité existante de vente, de distribution et d'installation d'équipements solaires à usage productif ;
- Avoir un plan crédible pour augmenter les opérations en milieu rural pour gérer les lignes de crédit pour les équipements à usage productif ;
- Avoir les pièces administratives mises à jour ;
- Se conformer à toutes les autres conditions et procédures décrites dans *La liste de produits, incitations et conditions particulières (annexe 1)*.

Les PSF sont des institutions de microfinance ou des banques. Sont **exclus de participer** les entreprises du personnel de la GIZ, ABERME, UC/PDER, ARE, DGRE, Ministère de l'Energie ou autres institutions. Les organisations gouvernementales ne sont pas éligibles.

Comment le financement fonctionne ?

Les PSF intéressés par le financement envoient **leur candidature** via un formulaire (*annexe 2*) à CIDR Pamiga par mail. Après la validation de la candidature, les PSF et leurs partenaires du secteur solaire envoient les documents administratifs et signent **un contrat avec CIDR Pamiga**. Les PSF peuvent ensuite demander des incitations financières, en envoyant **une demande d'incitation financière** selon les procédures décrites dans l'*Annexe 1*.

Les PSF et leurs partenaires sont responsables de la **collecte des informations sur les clients finaux** à fournir à CIDR Pamiga avec la demande d'incitation financière. CIDR Pamiga va traiter les demandes en faisant appel à des agents de vérification indépendante (AVI). Si les clients ne peuvent pas être identifiés ou contactés, CIDR Pamiga ne peut pas procéder à la vérification et payer pour ces crédits octroyés. **La vérification** contient une analyse des documents et données fournies et une vérification sur le terrain des clients déclarés par le PSF ou son partenaire. Si toutes les conditions de chaque étape sont



satisfaites, CIDR Pamiga procédera au transfert des incitations financières sur le compte bancaire indiqué par le fournisseur de crédit et son partenaire.

Utilisation de fonds incitatifs

Les incitations sont accordées aux PSF pour couvrir partiellement les coûts opérationnels, les risques, la gestion des garanties et l'adoption de la technologie Pay-As-You-Go (PayGo). Les incitations sont versées en une seule fois après chaque demande et peuvent être utilisées à la discrétion du PSF. Il convient toutefois de préciser dans la proposition comment les PSF prévoient d'utiliser l'incitation pour assurer le fonctionnement durable de la ligne de crédit pour les équipements solaires à usage productif.

Quelle est la hauteur des incitations ?

L'annexe 1 contient plus de détails sur les différentes incitations mentionnées ci-dessus. Le maximum de l'incitation à gagner par structure est également précisé dans le document. Cet appel à manifestation d'intérêt et les annexes peuvent être modifiés en tout temps. Les conditions appliquées seront celles en vigueur au moment de la soumission de la demande d'incitation financière par le PSF. En cas de modification des conditions, CIDR Pamiga informera les PSF. Les incitations initiales, plus élevées, seront probablement réduites pendant la période du projet. Ce mécanisme devrait encourager les PSF et permettre la création d'un marché durable, autonome et autorégulé.

La disponibilité du financement est sur la base du principe "**premier arrivé - premier servi**". La contribution financière exactement reçue par les PSF et leurs partenaires est dépendante de leurs demandes d'incitations financières et de la vérification de leurs demandes. S'il y a plus de demandes que de budget disponible, les paiements ne seront effectués que jusqu'à concurrence du budget disponible. CIDR Pamiga ne peut pas payer des incitations financières au-delà du budget disponible. La priorité parmi les demandes des entreprises en attente est établie par rapport à la date de la réception de la demande complète à CIDR Pamiga (approche "premier arrivé - premier servi").

Comment participer au projet ?

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert à tous les PSF intéressés. Les documents et le formulaire de candidature à remplir sont publiés sur le site internet de CIDR Pamiga. Les dossiers soumis seront évalués par ordre de dépôt des demandes.

Les PSF qui remplissent les conditions mentionnées ci-dessus peuvent soumettre leur candidature directement à CIDR Pamiga, uniquement par voie électronique. Après l'approbation de la candidature électronique, l'entreprise enverra les pièces administratives requises fournies par l'administration Béninoise pour la préparation du contrat, qui stipulera les termes et conditions qui doivent être remplis pour recevoir les incitations financières. Les pièces administratives requises sont :

- N° d'agrément
- Attestation d'Immatriculation à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU)
- Certificat de non-faillite
- Attestation ou quitus fiscal à jour
- Attestation de déclaration et le paiement des cotisations sociales à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) à jour

Cet appel à manifestation d'intérêt reste ouvert jusqu'au 01 Août 2022. Au-delà de cette date aucun dossier ne sera plus accepté pour cette phase qui se terminera le 30 septembre 2022. CIDR Pamiga se réserve le droit de clôturer cet AMI avant cette date, si le budget dédié à cette activité est épuisé ou modifié.